

# LE PLAN EAU MARTINIQUE

## Point de situation

**Service Paysage Eau et  
Biodiversité  
Pôle Eau et Milieux Aquatiques**

*Jean-Luc LEFEBVRE*

*Comité de l'Eau et de la Biodiversité du 20 février 2018*



## Feuille de route de la Conférence environnementale :

**Point 9 de la table ronde n°3 « politique de l'eau »** : Agir de façon spécifique dans les départements d'outre-mer afin d'améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement : plan DOM pluriannuel visant à améliorer la gouvernance de l'eau dans les DOM, à y renforcer l'ingénierie, et à consolider le financement des projets.

## Rapport « propositions pour un plan d'actions » :

**Propositions conjointes CGEDD, CGAAER et IGA** qui a fait un constat extrêmement détaillé de la situation des services d'eau et d'assainissement et le bilan des interventions d'aides au coup par coup. Il a abouti à mettre en avant les objectifs à atteindre par l'intermédiaire de contrats de progrès.

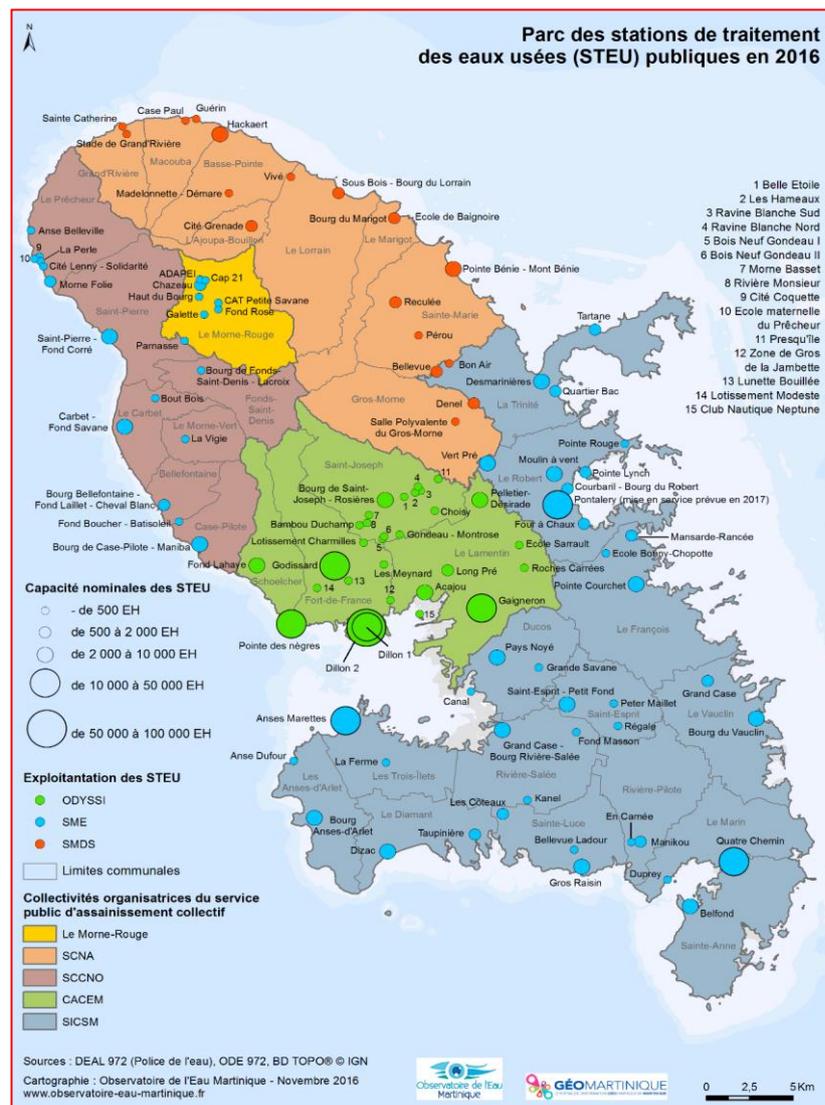
## Une demande citoyenne :

**Le Plan Eau DOM répond aussi à une demande citoyenne** qui s'est largement exprimée à l'occasion de l'actualisation du SDAGE de la Martinique, marquant un intérêt sur les aspects environnementaux et qualité du service rendu à un coût abordable.

## Constats pour l'eau potable en Martinique :

- Usines vieillissantes, problématiques de gestion des boues ;
- Peu de résilience du système : manque de capacités de stockage en tête, d'interconnexions et de disponibilité de certains équipements ;
- Efforts à faire sur les captages et certains périmètres de protection ;
- Gros besoins de renouvellement de canalisations à venir alors que nous rencontrons des problèmes de planification ;
- Prélèvements dans le milieu naturel sans respect des DMB ;
- Difficulté à consommer les enveloppes disponibles ;
- Des coûts de distribution de l'eau potable qui restent élevés.

## Constats pour assainissement en Martinique :



Un parc de stations d'épuration d'une capacité globale de 442 000 EH alors que seuls 40 % d'utilisateurs sont raccordés (60 % en Assainissement Non Collectif).

Un contexte climatique défavorable qui impacte l'efficacité de nos installations de traitement.

Une autosurveillance des installations de traitement des eaux usées qui doit faire l'objet d'une correction de trajectoire pour répondre aux exigences de bonne gestion des équipements.

Des équipements de traitement des eaux usées justifiant d'un ambitieux programme d'entretien et de mise à niveau.

Un réseau de transfert des eaux usées constitué d'environ 830 km de canalisations diverses et de 267 stations de relevage avec des problématiques de séparation (EP/EU) et d'étanchéité

## **Le plan d'actions est basé sur 4 principes directeurs :**

- 1) Le renforcement de la gouvernance des collectivités compétentes en eau et assainissement.**
- 2) Le développement des capacités techniques et financières des services d'actions.**
- 3) La redéfinition des priorités techniques pour un service de qualité et durable.**
- 4) Un meilleure intégration des politiques d'eau potable et d'assainissement dans le développement des territoires.**

## Le Contrat de Progrès :

Le Contrat est avant tout un **contrat d'objectifs**, non pas parce qu'il va permettre une évaluation des performances des services et des organisations, mais bien plus parce qu'il représente un **outil de pilotage** des moyens déployés visant à **améliorer la qualité du service rendu aux usagers**.

## L'objectif :

- Mobiliser des fonds auprès des différents bailleurs sur la base d'éléments stratégiques objectifs ;
- Etablir un dialogue concerté entre les différents acteurs sur la base d'un programme d'actions élaboré collégialement ;
- Un outil de financement des mesures d'accompagnement sur des actions identifiées pour résoudre certaines difficultés rencontrées pour une qualité de service d'assainissement et d'eau potable.

**Pour la Martinique, ce plan d'actions a été arrêté lors de la conférence des acteurs du 14 décembre 2016 :**

- Par la mise en place d'une équipe projet coordonnatrice pilotée en partenariat par la DEAL et l'ODE ;
- Par la rédaction d'un document stratégique ;
- Par l'organisation de réflexions menées avec les collectivités compétentes préalablement à la séquence de rédaction des contrats de progrès ;
- Par l'organisation d'un séminaire qui s'est déroulé en Martinique du 03 au 06 octobre 2017 ;
- Par une aide à la maîtrise d'ouvrage visant à accompagner les 3 Communautés d'agglomérations pour la rédaction de leur contrat de progrès.



**Conférence des acteurs**

**Comité des Financeurs  
(CTM/ODE/AFD/CDC/ADEME/AFB/DEAL)**

**Guichet unique  
ODE Martinique**

**Équipe projet coordonnatrice  
DEAL/ODE**

**Secrétariat du plan Eau Dom et de  
la conférence des acteurs  
DEAL Martinique**

**Groupe de réflexion 1**

**Groupe de réflexion 2**

**Groupe de réflexion 3**

Renforcer les capacités techniques et financières des services d'eau potable et d'assainissement.

Redéfinir les priorités techniques en donnant une priorité à l'amélioration des services d'eau potable.

Redéfinir les priorités techniques en donnant une priorité à l'entretien et la maintenance des installations d'assainissement individuel et collectif.

Pilotage  
ODE

Pilotage  
ODE

Pilotage  
DEAL

## **Retour de notre séminaire qui s'est déroulé du 03 au 06/10/2017 :**

**Ce séminaire a permis de mettre en exergue nos difficultés structurelles et conjoncturelles et définir des actions à mettre en œuvre à court et moyen terme pour améliorer le service rendu aux usagers :**

- **Actualiser nos documents de planification ;**
- **Mieux encadrer l'activité des fermiers ;**
- **Améliorer notre gestion patrimoniale ;**
- **Mettre en œuvre les dispositions visant à diminuer les coûts ;**
- **Mutualiser nos talents et nos moyens ;**
- **Mieux communiquer avec les usagers;**
- **Tendre vers une structure unique de production d'eau potable;**
- **Réaliser des rencontres de concertation interservices ;**
- **Diminuer notre impact environnemental.**

## **Nos échéances :**

### **1) Comité des financeurs :**

Un groupe de travail mène actuellement des réflexions pour définir les procédures de sollicitation et d'instruction des subventions et le mode de fonctionnement du comité.

Ce comité doit être mis en place avant la fin du premier semestre 2018.

### **2) Les contrats de progrès :**

Les 3 contrats de progrès doivent être signés avant la fin de l'année 2018, celui d'Odyssi pour la fin du premier trimestre 2018.

### **3) Une conférence des acteurs :**

Qui doit se réunir avant la fin du mois d'avril afin de rendre compte de nos travaux et valider la dernière étape pour la rédaction des contrats de progrès.

### **4) Instruction des demandes de subvention :**

A compter du 01 janvier 2019, les demandes de subvention doivent être instruites collégialement par les membres du comité des financeurs.

**Pour plus d'information :**

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-d-actions-eau-de-la-martinique-a1007.html>

*MERCI DE VOTRE ATTENTION*



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

MARTINIQUE